

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 11 Juin 2021

Etaient Présents : Mme Annick HUCHET, Maire – M. Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint
Les conseillers : M. Jean-Louis BEYLIER – M. Guillaume BONNAUD – M. Robert DRURY - Mme Fabiola DUPUY – M. Jean-Jacques JARRY – Mme Marjorie KOERTS – Mme Rosine GAUTIER-PEIXINHO -
M. Alexandre GYURITS
Absente : Mme Laurette GUEIDAN, 1^{ère} Adjointe, procuration donnée à Mme Annick HUCHET
Secrétaire de séance : M. Robert DRURY

La séance est ouverte à 18h00.

Les questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 30 Avril 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2. Cotisation au Comité des Œuvres sociales auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Le Comité des Œuvres Sociales auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne , afin de régulariser l'augmentation des cotisations appliquée à compter du 1^{er} janvier 2021, demande aux conseils municipaux de délibérer sur les nouveaux taux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la validation de cette augmentation.

3. Canalisation réseau d'eau potable à La Tour :

Monsieur Geoffroy Tenant de la Tour, propriétaire à La Tour, a saisi la Mairie d'une demande pour établir une convention entre lui-même et la Commune, concernant la canalisation d'adduction d'eau potable qui traverse sa propriété.

Le Conseil municipal, constate qu'à ce jour, il n'existe aucune convention entre les propriétaires des terrains concernés par l'implantation de la conduite d'adduction d'eau potable. Cette implantation a eu lieu au début des années 1960, probablement sur accord verbal. Le Conseil décide donc que, pour répondre à cette demande, il est nécessaire de se rapprocher des services de la Préfecture, qui renseigneront la Mairie sur la procédure à suivre, pour l'ensemble des propriétaires concernés.

4. Questions et informations diverses:

- Une rencontre est prévue début Juillet avec le propriétaire de l'étang de La Bouchemoussie à Ponroy concernant le passage de la conduite d'adduction d'eau potable sous l'étang.
- La Commune du Chalard a obtenu 2 étoiles au concours « Villies et Villages étoilés » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), en partenariat avec le PNR Périgord-Limousin et bénéficie donc maintenant du label village étoilé. Un panneau sera apposé à l'entrée du village pour le signaler.
- Un texte sur « l'histoire de l'Eau du Chalard » va être rédigé en partenariat par Guillaume Bonnaud et Jean-Louis Beylier pour figurer sur notre site internet.
- Une demande a été faite à l'ACCA pour la réunion rapide d'une Assemblée générale au cours

de laquelle sera soumise aux membres de l'association, la convention proposée par la Commune pour l'utilisation du local de chasse.

- L'entreprise « Créations Fabiola » demande que soit implantée en bord de route une signalisation de l'Entreprise. La DDT sera contactée pour avoir les informations réglementaires pour ce faire.
- Les disponibilités de chacun sont demandées pour la tenue des bureaux de vote le dimanche 20 juin prochain. Tout le monde est vacciné, comme exigé.

La séance est levée à 20h30.

Compte-rendu fait le 18 Juin 2021

Robert DRURY

Conseiller municipal

